

## Les demi-vérités de l'AQRP

Les dirigeants de l'AQRP ont du culot. En page deux, du journal Reflets de mai-juin 2007, ils écrivent que l'ADR **répand des faussetés et des attaques contre l'AQRP**.

L'ADR maintient que l'AQRP demande la demi-indexation en ne réclamant que les rentes de retraite découlant des années cotisées entre 1982 et 2000. L'AQRP, dans un communiqué de presse a d'abord écrit qu'elle demandait pour les retraités, pour les années cotisées entre 1982 et 1999, la même indexation que les députés s'étaient votée pour les années cotisées à compter de l'an 2000. Cette formulation n'était rien d'autre qu'une demande de demi-indexation.

Aujourd'hui, dans le même journal en page 3, l'AQRP modifie légèrement sa formulation en écrivant qu'elle demande une correction immédiate de l'iniquité actuelle des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, afin que les personnes ayant accompli des années de service entre 1982 et 1999 obtiennent pour ces années de service, le même niveau d'indexation que pour les années accomplies depuis 2000. Cette autre formulation est aussi une demande de demi-indexation.

Lorsqu'un oiseau a un bec de canard, qu'il a des pieds palmés comme un canard et qu'il marche comme un canard, il me semble que c'est un canard, même s'il est boiteux.

Pour justifier son affirmation, le président de l'AQRP, dit aujourd'hui, que: **"La position historique de l'AQRP est en effet d'obtenir, de façon progressive et rétroactivement à 1982, la pleine indexation des rentes de retraite."** Il ajoute plus loin qu'un gain à court terme n'exclut pas d'autres gains à long terme.

Cela fait 25 ans que la désindexation est implantée. En 2007, se satisfaire d'une demande de demi-indexation en misant sur le long terme pour obtenir la pleine indexation, au moment où se construit notre rapport de force, c'est faire comme monsieur Parizeau en 1982 lorsqu'il a introduit sa désindexation temporaire, c'est nous conduire à 2032.

La position de l'AQRP tire vers le bas les aspirations de retraités en demandant la demi-indexation au moment où il y a d'importants surplus comptables de plus de 15,1 milliards de dollars dans la caisse des cotisants et ce, sans parler de la caisse virtuelle du gouvernement.

L'ADR demande: QUI NUIT LE PLUS AUX ASPIRATIONS DES RETRAITÉS. CEUX QUI TIRENT VERS LE BAS LES ASPIRATIONS DES RETRAITÉS OU CEUX QUI LES VÉHICULENT ?

Rodrigue Dubé  
Président de l'ADR  
6 octobre 2007